Image not found or type unknown

Ancien salarié qui revend des diplomes

Par **ecoletom**, le **27/11/2012** à **17:49**

Bonjour,

je suis gérant d'un centre de formation professionnelle pour adulte dans les antilles, il y a environ 6 mois j'ai du licencier deux employés en licenciement économique, a ce niveau tout est réglé avec notre avocat et les salariés. Malgrès l'incompréhension d'un des deux salariés, aujourd'hui nous essayons de remonter la barre tant bien que mal.
Le problème vient de ce salarié assez vif, je viens d'apprendre par hasard qu'il vend nos certificats de conduite d'engin en sécurité (sorte de permis de conduire pour les engins de chantier) au black a moitié prix sans faire passer le moindre examen.
Nous sommes certifié par BUREAU VERITAS et contrôlé tous les ans, ce genre d'organisme de plaisante pas avec la délivrance de certificat et nous non plus d'ailleurs.
C'est un acte très grave pour l'image de notre entreprise, la confiance avec l'organisme qui nous certifie mais SURTOUT pour la sécurité des personnes qui conduisent sans formation.
Quel recours avons-nous contre cette personne ? Comment pouvons nous le prouver ? La prendre la main dans le sac avec caméra caché ? échange de mail peut être ?

Merci par avance pour vos réponses.
Merci par avance.

Par **P.M.**, le **27/11/2012** à **22:53**

Bonjour,
Il s'agirait apparemment d'un délit et si vous en êtes sûr, il faudrait envisager un dépôt de plainte avec tous les moyens de preuves possibles...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés